

PROCÈS VERBAL DE LA 142^{IÈME} RÉUNION DU COMITÉ PARITAIRE
SANTÉ ET SÉCURITÉ SEMB CSN SAQ
TENUE LE MARDI 23 OCTOBRE 2007 À LA SALLE
MONTRACHET DE L'ÉDIFICE DU CDM, SOUS LA PRÉSIDENCE DE
MME SYLVIE MALTAIS, COPRÉSIDENTE PATRONALE DU COMITÉ

Sont présents : Mmes Maltais Sylvie – Coprésidente patronale
Murray Marielle B. – Membre patronal
Nolet-Rousseau Émilie – Coprésidente syndicale

MM. Chabot Jean – Membre patronal
Gagnon André – Membre syndical
Gingras Benoît – membre patronal
La Perrière Jean – Membre syndical
Malenfant Simon-Mathieu – Représentant à la prévention
Thibodeau Denis – Membre syndical
Trahan Danny – Membre patronal

Sont absents : MM. Lambert Marc – Membre patronal
Malenfant Benoit – Membre syndical

142.00 Ouverture de la réunion

Mme Maltais agit à titre de présidente de la réunion. Elle ouvre la réunion à 13h40.

142.01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Marielle B. Murray
Secondé par : M. Jean La Perrière

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé

Adopté

142.02 Présentation par M. Richard Guay sur la mise à jour du programme de prévention

M. Guay dépose une série de document aux membres du comité. Il s'agit du programme d'adaptations aux normes révisé en partie. Ce document inclut la liste complète des équipements utilisés (à jour), et des extraits de la législation applicable.

M. Guay nous explique quels sont les objectifs visés et son plan d'action. M. Benoit Gingras, conseiller en prévention des accidents de travail et membre de ce comité, a assisté M. Guay dans son travail.

Il nous précise que la section B3 du programme de prévention (Équipements) a été révisée en fonction d'un échantillonnage de succursales déterminées. Le programme d'adaptation aux normes a été révisé au complet sans toutefois contenir aucune précision relativement aux responsables des plans d'action et des mesures correctives (à l'exception d'un risque d'intoxication au monoxyde de carbone). Concernant le volet échéancier, il y a eu quelques mises à jour mais il reste beaucoup d'échéanciers à revoir.

142.03 Lecture et adoption du procès verbal de la réunion du 25 septembre 2007

Il est proposé par : M. Denis Thibodeau
Secondé par : M. Jean Chabot

D'adopter le procès verbal tel que proposé.

Adopter

142.04 Suivi du procès verbal et des dossiers

142.04.01 Statistiques

A) Recommandations du comité

M. Benoît Gingras fait lecture de la lettre officielle du Comité concernant les recommandations dans ce dossier.

La transmission de cette lettre conclut le volet «Recommandations».

B) Statistiques disponibles

M. Gingras démontre, à l'aide d'un fichier Excel, les nombreuses possibilités relativement à l'émission de statistiques. Par exemple, nous pourrions avoir pour un site de lésion précis des statistiques d'accident touchant les hommes, les femmes, en fonction des bannières etc.

M. Thibodeau demande s'il est possible que ce fichier puisse être transmis de façon mensuelle au syndicat par courrier électronique?

Mme Sylvie Maltais n'y voit aucun inconvénient, sa seule réserve étant l'aspect confidentielle des informations transmises, comme par exemple, le numéro matricule d'un employé. Elle s'informerà à cet effet et reviendra au prochain comité. Ces statistiques seront fournies à chaque comité.

Concernant les statistiques des vols à main armée, seulement 2 évènements se sont produits. L'échantillonnage étant insuffisant (30 évènements), aucune statistique n'est disponible en ce moment.

142.04.02 Vol et agression

Concernant le «Manuel de prévention – vols à main armée en succursale», Mme Maltais nous mentionne que le document a été déposé le 22 octobre (hier) à la table de gestion.

Pour faire suite à l'imbroglio du Comité en date du 4 septembre 2007, à savoir la possibilité pour les membres du Comité d'émettre leurs commentaires sur le manuel du Service enquêtes et sécurité et le fait que les représentants de la partie syndicale puisse désigner eux-mêmes le membre qui sera responsable du dossier, Mme Sylvie Maltais mentionne que 4 heures de libération sera autorisé à un membre de la partie syndicale pour travailler sur ce dossier. Aucun membre de la partie patronale ne travaillera sur ce dossier.

Nos commentaires doivent être transmis d'ici 3 trois jours, soit vendredi le 26 octobre 2007.

La partie syndicale désigne M. André Gagnon pour travailler sur ce dossier.

142.04.03 Chariots et rayonnage

MM. Malenfant et Gingras font lecture des recommandations dans ce dossier.

Dossier clos.

142.04.04 Réflexion des membres du comité

Mme Émilie Nolet-Rousseau dépose un document expliquant la démarche entreprise par la coprésidence afin d'avoir cette journée de réflexion. Les coprésidents sont à la recherche de consultants pouvant agir comme accompagnateurs dans cette réflexion. Lorsqu'ils seront trouvés, le Comité décidera des entrevues à faire et des dates retenues.

142.04.05 Recherche IRSST

Tel que convenu lors du dernier Comité, Mme Émilie Nolet-Rousseau dépose un document à distribuer aux directeurs de secteur et aux délégués régionaux afin d'inviter les employés de succursale à participer à la recherche. Une fois corrigé, le document sera transmis à M. Marc Lambert.

142.04.06 Mise à jour du programme de prévention

Suite à la présentation de M. Guay en début de réunion, la partie syndicale désigne M. Jean La Perrière pour travailler sur le dossier.

Considérant que M. Guay travaille au Service santé et sécurité, Mme Maltais ne voit pas la nécessité de libérer un membre de la partie patronale pour assister M. La Perrière. Une fois les commentaires et les recommandations faites, M. La Perrière rencontrera M. Guay pour lui émettre le tout.

142.04.07 Comité opérationnel – Gestion de la cédule

Le comité paritaire n'a pas eu de retour du comité opérationnel. Il est entendu que nous ferons un rappel au prochain comité si nous n'avons pas eu de réponse.

142.04.08 Fiche d'inspection

M. Gingras mentionne qu'il a pris contact avec M. Perreault, responsable des succursales de bannières Dépôts. D'ici deux semaines, une visite sera effectuée avec M. Gagnon à la succursale Dépôt de Montréal.

Mme Maltais informe les membres du Comité que M. Guay compilera les statistiques concernant l'inspection faite ou non dans le réseau de succursale.

De même, elle mentionne que M. Lambert suggérerait d'informatiser la fiche d'inspection, c'est-à-dire de la transmettre par voie électronique ce qui faciliterait la compilation des statistiques.

142.04.09 Entreposage

Mme Nolet-Rousseau mentionne que les consultants CFC ne s'occuperont pas de ce dossier. Le dossier retourne donc au comité paritaire, tel qu'il était prévu lors de la réunion du 4 septembre dernier. Mme Nolet-Rousseau et M. Simon Malenfant ont été désignés par la partie syndicale pour travailler sur le sujet.

Ils contacteront sous peu les représentants de la partie patronale pour entamer les travaux.

142.04.10 Monoxyde de carbone

Mme Nolet-Rousseau propose un document «INFO SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL» pour être distribuer en succursale. Les représentants de l'employeur sont d'accord avec le contenu du texte proposé.

142.04.11 Incendie bureaux

M. Thibodeau est toujours en contact avec M. Michael Isabel suite à la dernière visite du centre administratif. Il doit établir un calendrier et trouver des responsables. En réglant les éléments constatés au 2^{ième} étage du CDM, M. Thibodeau espère régler par le fait même les problèmes sur les autres étages.

Les chercheurs, en cas d'évacuation des lieux de travail, ont été désignés pour le deuxième étage.

142.04.12 Magazine «Prévention au travail»

M. S. Malenfant contactera M. Lambert afin de savoir à qui expédier le magazine.

Mme Murray lui suggère de se référer au site Intranet puisque toutes ces informations y sont disponibles.

142.04.13 « Contrôle prioritaire» des gestionnaires »

Le projet de lettre préparé par M. La Perrière sera transmis à M. Réjean Caisse. La lettre sera signée lors de la prochaine réunion des coprésidents.

142.05 Rapport du représentant à la prévention

- M. S. Malenfant mentionne qu'il n'y a pas beaucoup de marques de soulier disponibles pour un travail sur le béton. Quatre pour les hommes et cinq pour les dames.

Mme Murray croit que tous les souliers sont faits pour travailler sur le béton, que ce soit directement sur le béton ou sur la surface dessus le béton.

M. S. Malenfant identifiera ce que les membres portent comme souliers et validera si le même problème existe dans les autres succursales Dépôt.

- Le représentant à la prévention mentionne que la procédure concernant les manipulations des palettes dans les alvéoles pour les SAQ Dépôts n'est pas mise en application.
- M. S. Malenfant propose que le comité paritaire reprenne le dossier des comptoirs caisse «front facing». (dossier original en 2001) De façon à ce que les membres de la partie patronale puissent prendre connaissance du dossier, il est convenu de rapporter ce point au prochain comité.

- Le représentant à la prévention indique que souvent, les nouveaux locaux temporaires comportent plusieurs dérogations en matière de santé et sécurité. Il donne comme exemple la succursale 23018. Mme Murray explique que l'employeur n'avait vraiment pas le choix de ce local. Mme Maltais se questionne sur le fait qu'il existe un aide-mémoire de plusieurs points, dont certains en matière de santé et sécurité lors de l'ouverture temporaire d'un local. Elle demandera à M. Lambert.

142.06 Affaires nouvelles

142.06.01 Art. 62 de la LSST

M. La Perrière dépose copie de l'article 62 de la Loi sur la santé et sécurité du travail et mentionne l'obligation que l'employeur a envers le Comité en vertu de cet article. Par conséquent, il aurait souhaité une transmission d'information plus rapide aux membres du comité paritaire dans le dossier du monoxyde de carbone.

Mme Maltais mentionne que cet événement s'est produit lors de la période de vacances et qu'ils ont fait de leur mieux pour transmettre l'information. M. La Perrière poursuit en précisant qu'il ne prête pas d'intention aux représentants de l'employeur mais dit vouloir sensibiliser les représentants de l'employeur sur le sujet de façon à ce qu'il prenne les moyens nécessaires afin de respecter l'article 62 de la loi.

Mme Maltais dit en prendre note.

142.06.02 Rapport d'inspection au 23066, SAQ Sélection Beaubien

M. Gingras réfère les membres au rapport de suivi remis par M. Richard Guay en début de réunion relativement à l'inspection faite à la succursale 23066 dans le cadre de la mise à jour du programme d'adaptations aux normes. Plusieurs dérogations avaient été constatées et M. Gingras nous informe que M. Pierre Beauchemin, C.O.S. à cette succursale, a pris le dossier en charge et que les dérogations ont été corrigées depuis.

142.07 Levée de la réunion

M. Jean Chabot propose la levée de la réunion. La présidente lève la réunion à 16h30.

Mme Sylvie Maltais
Coprésidente patronale

Mme Émilie Nolet-Rousseau
Coprésidente syndicale